



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

Séance ordinaire du 11 juin 2008

- 2008-31 demande de convention d'occupation précaire de la voirie de desserte du projet Dilo
- 2008-32 composition du comité de pilotage et de suivi de la zone d'aménagement concerté multisites de Montsinéry
- 2008-33 annulation et remplacement de la délibération 2007-16 autorisant la vente à la SIGUY des parcelles communales AX 17 et AX 18
- 2008-34 projet et plan de financement pour la réhabilitation de l'église de Tonnégrande
- 2008-35 projet et plan de financement de la réhabilitation de la cale inclinée de Tonnégrande
- 2008-36 réalisation d'un abri pour cycles à l'école élémentaire Léopold-Héder de Montsinéry
- 2008-37 réalisation d'un orthophotoplan des zones urbaines et aménageables de la commune
- 2008-38 couverture du plateau omnisports de Montsinéry
- 2008-39 restauration de la mairie de Montsinéry
- 2008-40 aménagement de la place de l'église de Montsinéry
- 2008-41 renouvellement du contrat de la Société d'étude et d'ingénierie de travaux (SEIT)
- 2008-42 projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) arrêté par la Communauté des communes du centre littoral (CCCL)
- 2008-43 construction d'un nouveau groupe scolaire à Tonnégrande
- 2008-44 voiture de fonction du maire

**MONTSINERY
TONNEGRANDE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2008**

DATE DE CONVOCATION

05 Juin 2008

DATE D’AFFICHAGE

05 Juin 2008

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 14
ABSENTS : 01
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2008/37/M-T

L’AN DEUX MILLE HUIT LE ONZE JUIN A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est rassemblé en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Alain-Patrick ROBINSON** Conseiller
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame **Marie-Georges DUMAISON** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.

PREFECTURE DE LA GUYANE
Bureau central du courrier

17 JUIN 2008

ARRIVEE

Délibération N°2008/37/MT
Orthophotoplan sur les zones urbaines et aménageables de la
commune de Montsinéry-Tonnégrande

Montsinéry-Tonnégrande, le 11 Juin 2008

Monsieur le Maire expose :

Le Plan d'Urbanisme en cours d'élaboration de la commune, en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la Communauté de Communes du Centre Littoral (CCCL) prévoit un développement important, qui nécessite une bonne maîtrise du foncier.

Le territoire communal est déjà affecté par l'installation d'associations foncières diverses et les constructions illicites fleurissent un peu partout et la commune souhaite se doter d'un outil performant tel qu'un orthophotoplan pour maîtriser l'aménagement de son territoire.

Coût de l'opération et détail estimatif :

Le coût estimatif de l'opération est de 70 200 Euros.

Le plan de financement :

Le plan de financement proposé est le suivant :

- DGE	:	42 120 €
- Conseil Général	:	14 040 €
- Commune	:	14 040 €
Montant total	:	70 200 €

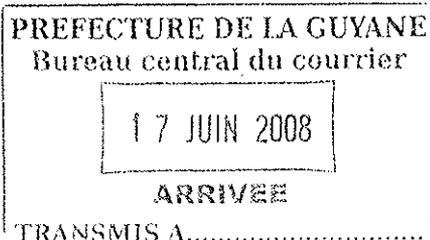
Le délai de réalisation de l'orthophotoplan dont la prise de vue aérienne est préférable en saison sèche est de 4 mois après la commande.

Il vous est donc demandé :

- 1) – d'approuver le principe de réalisation de cette opération ;
- 2) – d'approuver le coût estimatif de l'opération ;
- 3) – d'approuver le plan de financement proposé ;
- 4) – d'autoriser le Maire à rechercher les crédits nécessaires et à signer tout acte administratif ou financier se rapportant à cette opération dans la limite financière prévue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé du Maire ;



.../...

Vu la loi du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant la réalisation d'un orthophotoplan sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

APPROUVE le principe de réalisation d'un orthophotoplan sur les zones urbaines et aménageables de la commune.

APPROUVE le coût estimatif de l'opération d'un montant de 70 200 Euros.

APPROUVE le plan de financement suivant :

- DGE	:	42 120 €
- Conseil Général	:	14 040 €
- Commune	:	14 040 €
Montant total	:	70 200 €

DEMANDE au Maire de rechercher les crédits nécessaires.

AUTORISE le Maire à signer tout acte administratif ou financier se rapportant à l'opération dans la limite financière de **70 200 Euros**.

ADOPTÉE PAR QUATORZE (14) VOIX CONTRE ZERO (0).

Pour certification exécutoire,



Le Maire

Patrick LECANTE

